

Résolutions

2021

Première résolution : Approbation du rapport du conseil d'administration

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2020, approuve son contenu tel que présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième résolution : Approbation du rapport général des commissaires aux comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes, l'approuve tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième résolution : Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'AUSCGIE, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième résolution : Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'inventaire et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui se solde par un résultat bénéficiaire de **119 234 795 FCFA**, les approuve tels qu'ils ont été arrêtés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Cinquième résolution : Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur rapport du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire au compte <<Report à nouveau - Perte nette à reporter>> comme suit :

Bénéfice de l'exercice : 119 234 795

+ Perte nette antérieure : - 769 143 459

= **Perte nette à reporter** : - **649 908 664**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Septième résolution : Décharge aux commissaires aux comptes

L'assemblée générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, donne décharge de l'exécution de leur mandat aux commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Huitième résolution : Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale ratifie la cooptation de M. CHAAYA GERYESS décidée par le conseil lors de sa réunion le 06 Mars 2023.

Le nouvel administrateur présent déclare accepter le mandat qui lui ai confié et assure n'être frappé d'aucune interdiction ni incapacité susceptible de l'empêcher d'exercer cette fonction.

Son mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième résolution : Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Etats financiers

Note